

Le regard croisé de deux établissements publics scientifiques et techniques : le CNRS et l'Inserm

Marie-Laure Bachèlerie, Hélène Chambefort

Citer ce document / Cite this document :

Bachèlerie Marie-Laure, Chambefort Hélène. Le regard croisé de deux établissements publics scientifiques et techniques : le CNRS et l'Inserm. In: La Gazette des archives, n°231, 2013. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. pp. 149-158;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5059

Document généré le 15/03/2017

Le regard croisé de deux établissements publics scientifiques et techniques : le CNRS et l'Inserm

Marie-Laure BACHÉLERIE

Hélène CHAMBEFORT

Les services d'archives du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ont tous deux été créés au tournant des années 1990, avec une volonté de développer dans nos organismes un archivage plutôt centré, ou très vite recentré, autour de la prise en charge des archives administratives. Toutefois, il est apparu rapidement que cette administration revêtait, par sa nature même de gestion de grands établissements publics scientifiques et techniques, une composante scientifique qui s'est largement « complexifiée » ces dernières années. Aussi nous faut-il composer avec des archives administratives types mais également hybrides pour une administration traitant de dossiers scientifiques pointus pour certains, avec, en parallèle, des demandes croissantes sur les archives scientifiques pour des publics, internes et externes, de plus en plus nombreux.

La question des territoires se pose également à nous : nous sommes en effet à la tête de services d'archives nationaux mais avec des entités, laboratoires ou administrations multiples et déployés sur tout le territoire national, et parfois même à l'étranger.

Il nous faut donc concilier un archivage administratif exponentiel et parfois complexe avec un archivage scientifique dont les composantes électroniques demeurent une autre source d'interrogation archivistique à laquelle il va nous falloir répondre également, et ce, à l'échelle de nos deux organismes d'État.

La transformation du monde de la recherche a sans conteste entraîné une multiplication des structures administratives depuis une dizaine d'années. Nous avons vu par exemple la création de l'Agence nationale de la recherche (ANR), le 7 février 2005, qui finance des projets de recherche scientifique ou technologique au travers d'appels à projets ; de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), chargée quant à elle de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, créée par la loi de programme pour la recherche de 2006¹.

Le paysage de l'enseignement supérieur a toutefois vraiment changé avec la loi d'autonomie des universités, dite loi LRU, du 10 août 2007. Cette loi donne à toutes les universités, entre 2011 et 2013, l'autonomie dans les domaines budgétaire et de gestion de leurs ressources humaines. Cette autonomie, même si elle n'a pas directement présidé à la création de nombreux services d'archives, y a sans doute contribué ces dernières années. Ainsi, les recrutements et le développement des services d'archives universitaires ont considérablement changé le paysage archivistique issu du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et permis de développer un véritable partenariat entre universités et organismes de recherche pour mener une politique de collecte sur site.

De plus, nos laboratoires sont pour la plupart des unités mixtes de recherche (UMR) impliquant une gestion commune des personnels, moyens, gros équipements et données collectées, le tout partagé entre une université et un ou plusieurs organismes de recherche. La particularité des organismes de recherche est qu'ils sont chargés de développer et mettre en œuvre pour leur secteur scientifique donné – qui peut être très vaste comme au CNRS – la recherche dans des laboratoires implantés sur la majeure partie du territoire français. À charge donc pour les archivistes de collecter les archives sur tout le territoire avec des moyens réduits. De ce fait, notre rôle majeur est axé sur le conseil et l'audit, mis en place et développés grâce à des outils adaptés dans un premier temps aux archives administratives (tableaux de gestion, guide d'archivage). En parallèle et pour une moindre part, les archivistes répondent ponctuellement aux demandes d'archivage dans les laboratoires et ont malheureusement peu – voire pas – de temps pour mettre en place et développer une réelle politique de collecte, spécifique aux archives de la recherche.

¹ Cette dernière a été modifiée après une volonté de simplification née des discussions autour des Assises de la recherche, en fin d'année 2012, et suite au vote de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (n° 2013-660 du 22 juillet 2013), parue au *JO* n° 169 du 23 juillet 2013.

Ainsi, l'évolution de la recherche a complexifié la gestion des projets et des laboratoires ces dernières années, en multipliant les UMR et les structures de recherche, combinant plusieurs d'entre elles pour donner naissance à des instituts, centres de recherche, et entraînant même depuis un ou deux ans la multiplication de fondations privées. C'est le cas, par exemple, de l'Institut du cerveau et de la moelle (ICM) à la Pitié-Salpêtrière qui regroupe des laboratoires de l'université Pierre et Marie Curie, du CNRS et de l'Inserm autour d'une fondation de droit privé¹. Mais cette évolution a malgré tout amené à une prise en considération des archives dans les universités et nous a permis de développer une véritable politique d'archivage de proximité sur les sites universitaires. Cette mixité nous a incités très vite après la naissance des premiers services dans les universités à nous fédérer en un groupe d'archivistes ayant les mêmes problématiques. Le réseau Aurore devenu depuis mars 2011 la sixième section de l'AAF, est né en 2007 de cette volonté de mener une véritable politique de collecte et de valorisation des fonds tout en préservant le droit des chercheurs (propriété intellectuelle, protection du secret industriel) et le droit des usagers à accéder à des fonds d'archives encore peu exploités.

Les fonds d'archives de nos organismes préservent des archives administratives « classiques » (dossiers de personnels, dossiers budgétaires et comptables, dossiers immobiliers, etc.) qu'il nous a fallu, bien sûr, organiser et pour lesquels différents moyens ont été mis en œuvre (gestion externalisée à l'Inserm, locaux de préarchivage à Gif-sur-Yvette pour le CNRS). En parallèle, nous avons traité les premiers versements de laboratoires : par exemple, les recherches sur l'origine de la myopathie à l'Inserm en 1991 ; au CNRS, le Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale devenu Institut d'histoire du temps présent (IHTP) ou bien le laboratoire des hormones polypeptidiques.

Résistances émergentes
aux antibiotiques.
Laboratoire bactériologie,
boîte de culture
et document antibiotiques.
Laboratoire de recherche
914 Inserm.
CHU hôpital du Kremlin
Bicêtre (Val-de-Marne)
© Inserm/Patrice Latron



¹ Voir l'article d'Isabelle Gallois-Royon, p. 133.

Par ailleurs, les versements issus de certains départements administratifs relèvent très clairement d'une double gestion administrative et scientifique. Ainsi les rapports d'activité des unités de recherche font état de demandes de moyens (personnels, locaux, financiers) avec toutefois une dimension de recherche certaine, puisque dans ces rapports d'activité se font les demandes de création et recréation de laboratoires, avec un bilan et une prospective autour des éléments et faits scientifiques marquants. La lecture de ces rapports n'est donc pas uniquement une lecture administrative mais relève également d'une dimension scientifique qui nous permet d'ailleurs de travailler sur l'histoire des laboratoires ou des thématiques de recherche.

On peut considérer la montée en puissance de l'administration (siège social et délégations régionales), depuis une vingtaine d'années, comme illustrant ces propos en insistant sur le fait que la gestion de gros organismes de recherche ne peut se faire qu'avec des personnels spécialisés, pour certains issus directement du monde de la recherche, et très pointus dans leur domaine d'activité. Nous pouvons prendre deux exemples : la multiplication et la complexité de la gestion des appels d'offres scientifiques, avec la mise en place d'une recherche par projet autour de l'ANR et des projets européens, la gestion des brevets avec la création dans nos deux organismes d'entités indépendantes : « Inserm transfert », issu du département valorisation et transfert de technologie et créé en tant qu'entité privée en 2001 à l'Inserm ; et pour le CNRS, FIST SA depuis 1992.

Il est intéressant de noter également que du fait même de cette complexité administrative la gestion des archives n'est pas toujours aisée : nous sommes en charge d'une gestion globale afin de répondre à une demande d'archivage exponentielle, notamment en régions. Travailler à l'archivage scientifique demande une connaissance poussée dans des domaines de plus en plus spécialisés. Cela implique un travail de collecte réfléchi, sur le terrain et en relation étroite avec les chercheurs qui sont les producteurs d'archives, ce que malheureusement nous n'avons pas les moyens de mener de façon méthodique et raisonnée, même si, comme nous l'avons évoqué plus haut, l'arrivée des archivistes en universités nous permet de travailler en commun et de réfléchir à la mise en place d'une réelle politique de collecte dans les laboratoires. Nous élaborons également des outils de travail archivistique comme l'instruction du CNRS sur la gestion de archives des délégations du CNRS, qui a été signée par la Direction des archives de France et la direction du CNRS en 2007 ; ou plus récemment le *Référentiel de gestion des archives de la recherche*, destiné à répondre de façon plus précise aux demandes d'archivage des chercheurs et laboratoires de

recherche, établi par le groupe de travail « Archives de la recherche » de la section Aurore¹. Le CNRS développe un réseau de correspondants archives en régions depuis trois ans, certaines délégations régionales travaillent à leur archivage avec l'emploi d'archivistes. À l'Inserm, depuis le début 2013, la responsable des archives, après avoir présenté le service aux délégués régionaux en réunion nationale, mène une sensibilisation à l'archivage dans les régions.



Journée annuelle des correspondants archives (2012) lors de la visite de l'ECPAD

© CNRS/secteur Archives

¹ <http://www.archivistes.org/Referentiel-de-gestion-des>

Les archives, qu'elles soient administratives ou scientifiques, sont très consultées par les chercheurs ou étudiants en histoire des sciences. À l'Inserm, les publics se penchent à la fois sur une histoire administrative et institutionnelle avec en objectif l'étude des mutations politiques de la recherche en France depuis l'immédiat après-guerre. Les fonds scientifiques les plus consultés touchent ensuite à l'histoire d'une discipline, de son développement aux avancées de recherche les plus récentes, comme l'étude du développement de la contraception ou encore des études comparées sur des recherches thématiques à l'échelle européenne, comme la gérontologie en France et en Allemagne. Au CNRS, différentes recherches historiques portent sur la carrière scientifique de chercheurs, par exemple sur Edgar Morin ou Michel Crozier afin de rédiger des ouvrages biographiques.



Utilisation de lunettes en forme de prisme
pour la rééducation des patients souffrant d'héminégligence spatiale,
syndrome pouvant survenir à la suite d'un accident vasculaire cérébral

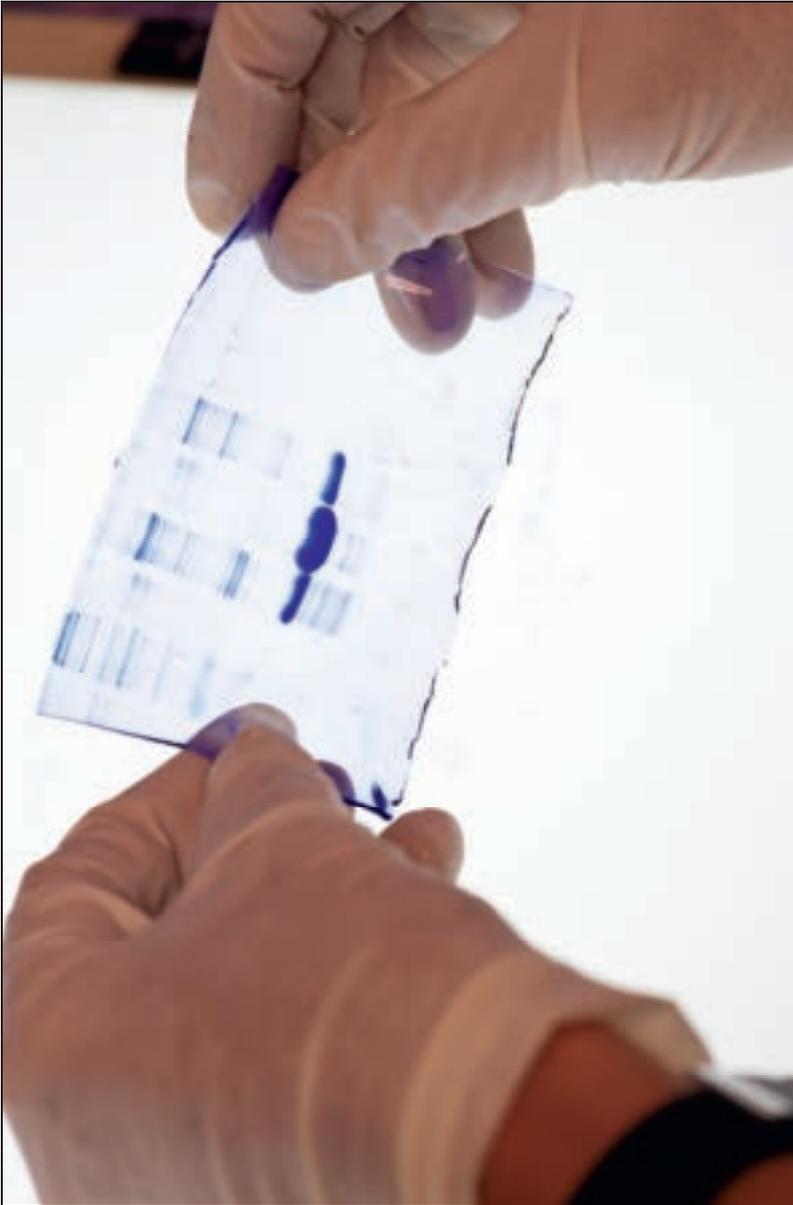
© Inserm / Jean-Louis Borach

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples de réflexion et de sensibilisation autour de la collecte des archives de laboratoires dans nos organismes, qui reste extrêmement complexe, non seulement par la mixité des laboratoires, mais encore par le sujet même des archives scientifiques. L'archiviste doit s'appuyer sur la connaissance du chercheur en tenant compte du fait que la vie de l'archive n'est pas la même que la vie du laboratoire. Pour ces archives, il serait sans doute intéressant que l'archiviste puisse intervenir en amont, ainsi que le *records management* le conseille, et définir une politique de traitement et de collecte au début du cycle de vie des archives scientifiques.

Ces archives sont bien sûr multiples mais elles ont une particularité qui va croissant. La plupart d'entre elles sont maintenant des archives électroniques : données d'enquêtes, enregistrements, appels d'offres scientifiques, bases de données, correspondance par courriel, à un niveau national et international, par laquelle on perd tout ou partie des échanges très riches dans les laboratoires, entre les pairs en France et à l'étranger.

L'exemple des cahiers de laboratoires est un exemple parlant. On demande aux chercheurs de verser aux Archives les cahiers de laboratoires, puisque par l'enregistrement dans ces cahiers, le chercheur, le laboratoire et donc l'organisme peuvent justifier l'antériorité d'une recherche et donc la brevetabilité de cette même recherche. Ces cahiers sont remplis à la main, numérotés et versés par l'intermédiaire des délégations régionales aux Archives. Toutefois, les chercheurs doivent retranscrire, imprimer et coller des feuilles de calculs, enregistrements, relevés divers, calques de diagnostic (exemple des *western blot*¹) qui bien souvent se décollent lorsque l'on s'y réfère quelques années après. Il serait sans aucun doute bien plus facile de conserver des données sous forme électronique, mais malheureusement l'archivage électronique est encore peu pris en compte dans nos organismes.

¹ *Western blot*, ou transfert de protéines, est une méthode de biologie moléculaire permettant la détection et l'identification de protéines spécifiques dans un échantillon biologique (sérum ou autre extrait ou homogénat tissulaire). C'est un outil de diagnostic complémentaire.



Vérification des échantillons déposés sur gel d'électrophorèse.

Méthode utilisée en biochimie et en biologie moléculaire pour séparer l'ADN, l'ARN ou des protéines en fonction de leur taille.

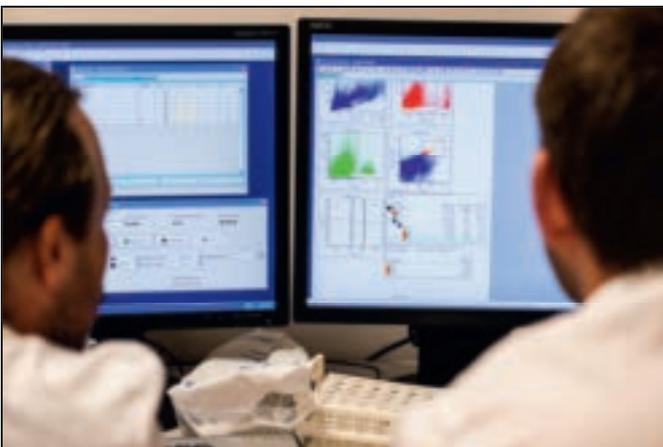
Laboratoire CNRS FRE 3011 « Virologie et Pathologie Humaine », équipe « Virus influenza ».
Faculté de médecine RTH Laennec, Lyon

© Inserm/Patrice Latron

Plusieurs initiatives ont malgré tout été menées à l'Inserm, avec en premier lieu une étude sur la mise en place d'un système d'archivage électronique (SAE) pour les archives administratives, en 2009-2010. Cette étude, qui devait permettre d'étendre la réflexion aux données électroniques de recherche, n'a pas directement abouti à la mise en place d'un SAE pour plusieurs raisons : changement à la direction informatique, non élaboration de la gestion électronique de documents (GED) à laquelle le SAE devait être rattaché. Toutefois, une convention de versement électronique est en cours de signature avec le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES)¹, partant d'un ensemble d'archives plus réduit : la photothèque de l'Inserm. Les archives, photographies et vidéos étaient déjà bien décrites, les propriétés desdites archives pouvaient facilement être rapprochées des métadonnées d'archives nécessaires au versement au CINES.

Là encore, plusieurs initiatives sont en cours de réflexion : un archivage des bases de données concernant les protocoles de recherche clinique à l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites, une réflexion sur l'archivage électronique des enquêtes épidémiologiques dans un laboratoire mixte en sciences sociales, CNRS, Inserm, EHESS et université Paris V. Un travail sur l'archivage des plateformes de recherche avec l'ICM (CNRS, Inserm, université Pierre et Marie Curie) se développe également.

Ces initiatives restent à amplifier pour une véritable prise en compte de la conservation des archives électroniques, notamment en ce qui concerne les archives scientifiques et les données de la recherche.



Asthme à l'étude.

Analyse sur écran des
résultats de la cytométrie
en flux LSR II

© Inserm/Patrice Latron

¹ Voir l'article de Lorène Bécard, p. 281.

En dehors de la perte patrimoniale évidente que nous avons évoquée avec l'exemple des courriels et de la correspondance scientifique, il va nous falloir mener une réflexion commune sur les données de la recherche et les archives scientifiques. D'abord, qui va conserver ces archives : si nous n'avons pas encore complètement résolu la question des archives des unités mixtes de recherche pour les archives papier, qu'en est-il des archives électroniques ? La question du partage se pose de façon plus sensible, les coûts de conservation et la croissance exponentielle des données nous posent de nouvelles et nombreuses questions. Que va-t-on concrètement conserver, où allons-nous pouvoir conserver ces données, pour qui et à quels coûts ?

En conclusion, ces multiples interrogations nous démontrent que nous ne pouvons pas travailler seuls dans nos organismes et que toute cette réflexion autour de la collecte des archives scientifiques doit se mener en collaboration et en réseau entre archivistes bien sûr, mais aussi avec les chercheurs et les informaticiens, à l'échelle de nos organismes et des universités.

Le paysage mouvant de la recherche et les réflexions autour de la gestion des archives des UMR menées en relation avec les universités enrichissent nos pratiques quotidiennes et nous permettent de valoriser le patrimoine scientifique dont nous avons la charge. Ainsi, nous rendons accessibles à des publics variés des fonds d'archives scientifiques qui, par leur mixité, devraient fournir une vision riche de la recherche en France et de son histoire.

Marie-Laure BACHÈLERIE
Responsable du secteur archives
CNRS
marie-laure.bachelerie@cnsr-dir.fr

Hélène CHAMBEFORT
Responsable du service d'archives
Inserm
helene.chambefort@inserm.fr